

Juin 2007



منظمة الأغذية
والزراعة
للامم المتحدة

联合国
粮食及
农业组织

Food
and
Agriculture
Organization
of
the
United
Nations

Organisation
des
Nations
Unies
pour
l'alimentation
et
l'agriculture

Organización
de las
Naciones
Unidas
para la
Agricultura
y la
Alimentación

CONSEIL

Cent trente-deuxième session

Rome, 18 - 22 juin 2007

RÉFORMES DE LA FAO: PROGRÈS ACCOMPLIS

I. INTRODUCTION

1. Des changements importants de la structure administrative de la FAO ont été approuvés par les organes directeurs en deux étapes, c'est-à-dire lors de la trente-troisième session de la Conférence, en novembre 2005 et de la cent trente et unième session du Conseil, en novembre 2006¹. Il s'agissait des éléments suivants:

- la mise en œuvre de modifications progressives de la structure organisationnelle au Siège;
- la mise en place de la décentralisation renforcée dans une région (Afrique) et d'un autre bureau sous-régional (Asie centrale);
- le transfert du Bureau régional pour l'Europe;
- l'approbation de principe de la création d'un nouveau bureau sous-régional en Amérique centrale, dont les modalités doivent être présentées pour décision finale au Conseil en 2007;
- enfin, l'établissement d'un Centre des services communs et la mise en place progressive d'une structure multicentres.

2. Un rapport sur l'application des décisions de la Conférence a été présenté au Conseil à sa cent trente et unième session, en novembre 2006². Le présent document fait le point de la mise en œuvre des changements approuvés de la structure organisationnelle. Il expose également, pour décision définitive du Conseil, les modalités concrètes de la création d'un bureau sous-régional pour l'Amérique centrale et notamment un classement des lieux où il pourrait être installé.

¹ Résolution 5/2005 de la Conférence, document CL 131/REP, paragraphes 62 à 67.

² CL 131/18, paragraphes 54 à 67 et Annexe 3.

Par souci d'économie, le tirage du présent document a été restreint. MM. les délégués et observateurs sont donc invités à ne demander d'exemplaires supplémentaires qu'en cas d'absolue nécessité et à apporter leur exemplaire personnel en séance.

La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur l'Internet, à l'adresse www.fao.org

II. RESTRUCTURATION AU SIÈGE

3. La nouvelle structure organisationnelle du Siège approuvée par le Conseil en novembre 2006³ a été appliquée à partir du 1^{er} janvier 2007, comme il est indiqué à l'*Annexe 1*. Elle comporte deux importants changements à l'échelle des départements, c'est-à-dire les nouveaux départements de la gestion des ressources naturelles et de l'environnement (NR) et des connaissances et de la communication (KC).

III. DÉCENTRALISATION

4. Le bureau régional restructuré et les quatre bureaux sous-régionaux pour la région Afrique, ainsi que le bureau sous-régional pour l'Asie centrale, sont opérationnels. Le Bureau régional pour l'Europe et l'Asie centrale de Budapest et le Bureau sous-régional pour l'Europe centrale et orientale reconfiguré, avec lequel il partage ses locaux, seront opérationnels pour juillet 2007. Les six équipes multidisciplinaires sous-régionales correspondantes fourniront un appui amélioré aux activités nationales dans 75 pays⁴. Les modalités de mise en place d'un Bureau sous-régional pour l'Amérique centrale, qui serait situé de préférence à Panama, sont proposées pour adoption finale par le Conseil, comme suit.

Région Afrique

5. Le nouveau Bureau sous-régional pour l'Afrique centrale est déjà opérationnel à Libreville (Gabon). L'accord avec le pays hôte a été signé en mai 2006 et les effectifs complémentaires du cadre organique (c'est-à-dire le coordonnateur sous-régional et les fonctionnaires techniques) ont été nommés. Le nouveau Bureau sous-régional pour l'Afrique orientale à Addis-Abeba (Éthiopie) devrait être opérationnel en juillet 2007, l'accord avec le pays hôte ayant été signé en janvier 2007, tandis que le coordonnateur sous-régional a déjà pris ses fonctions et les fonctionnaires techniques ont été désignés. Le Bureau sous-régional pour l'Afrique australie, reconfiguré, a remplacé le Bureau d'Harare (Zimbabwe). L'accord avec le pays hôte a été signé en août 2006 et le coordonnateur sous-régional et les fonctionnaires techniques sont en poste. Le Bureau sous-régional pour l'Afrique de l'Ouest, qui partage les locaux du Bureau régional pour l'Afrique à Accra (Ghana), est également opérationnel (l'accord correspondant avec le pays hôte a été signé en septembre 2006). La structure modifiée des effectifs du personnel du Bureau régional pour l'Afrique a été appliquée.

Région Europe et Asie centrale

6. Le Bureau régional pour l'Europe et l'Asie centrale doit être déplacé à Budapest (Hongrie) et devrait être opérationnel en juillet 2007, et s'accompagner de quelques modifications des effectifs de l'ancien Bureau régional pour l'Europe. L'accord avec le pays hôte a été signé le 27 mars 2007. Le Bureau sous-régional pour l'Europe centrale et orientale préexistant partagera ses locaux avec le Bureau régional et la structure modifiée de ses effectifs devrait être en place en juillet 2007. Le Bureau sous-régional pour l'Asie centrale d'Ankara (Turquie) est maintenant opérationnel, conformément à l'accord avec le pays hôte signé en août 2006. En outre, la FAO est en contact avec le Gouvernement russe pour la création d'un Bureau de liaison à Moscou (LORU).

Progrès faits par le Groupe de travail intergouvernemental sur le Bureau sous-régional en Amérique centrale

7. À sa cent trente et unième session, en novembre 2006, le Conseil a approuvé en principe la création d'un nouveau Bureau sous-régional en Amérique centrale, dont les modalités de mise en place devraient être examinées par un groupe de travail devant être convoqué par le Secrétariat

³ CL 131/18, Annexe 4.

⁴ CL 131/18 Add.1, tableau suivant le paragraphe 58.

et réunissant les pays intéressés, ces modalités devant être présentées pour décision finale au Conseil en 2007.

8. Un groupe de travail chargé d'examiner les modalités de la création d'un Bureau sous-régional pour l'Amérique centrale a donc été établi. Il est parvenu à un consensus sur l'attribution au Panama du premier choix parmi les lieux possibles (voir *Annexe 2, Rapport final du groupe de travail*). Le Secrétariat a pris des contacts et il est en mesure de confirmer que les engagements nécessaires au point de vue juridique, technique et des ressources pour permettre la mise au point d'un accord avec le pays hôte ont été intégralement pris. Les conditions offertes par le Gouvernement panaméen sont comparables à celles qui ont été acceptées par d'autres pays accueillant des bureaux sous-régionaux. Sous réserve de l'approbation finale par le Conseil, un accord avec le pays hôte sera signé et des mesures seront prises afin que le Bureau soit opérationnel d'ici à la fin de l'année.

Progrès réalisés en matière de préparation de propositions relatives à un Bureau sous-régional pour les États du Conseil de coopération du Golfe et le Yémen

9. À sa cent trente et unième session, en novembre 2006, le Conseil a pris acte du fait que les États du Conseil de coopération du Golfe et le Yémen souhaitaient établir un Bureau pour la sous-région et il a souligné la nécessité de procéder à un examen plus approfondi de manière à présenter une proposition concrète au Conseil. Les consultations sont en cours, afin de procéder au choix d'un emplacement et des conditions de la mise en place de cette nouvelle structure. Une proposition concrète sera présentée en temps utile.

Activités de la FAO dans les pays

10. Le modèle de fonctionnement révisé pour les bureaux décentralisés inhérent aux réformes de la FAO a été conçu principalement pour améliorer l'action de la FAO en réponse aux priorités des pays, en particulier par un appui technique plus souple et plus mobile. Ce modèle se caractérise par deux aspects essentiels: 1) la dévolution de pouvoirs aux bureaux de pays (Représentants de la FAO); et 2) des équipes multidisciplinaires dans les Bureaux sous-régionaux, qui peuvent également avoir recours à des crédits accrus pour des ressources humaines hors personnel. Le modèle est actuellement mis en œuvre dans la région Afrique et dans la région Europe et Asie centrale en 2007.

11. Dans le contexte des programmes de l'Organisation en matière de formation et de valorisation des ressources humaines à l'appui de la réforme de la FAO, un programme de formation ambitieux pour le personnel décentralisé, financé en partie par une contribution volontaire généreuse du Gouvernement espagnol en 2007, a été lancé. Par exemple, un premier atelier de programmation entre les Représentants de la FAO et les fonctionnaires techniques sous-régionaux s'est tenu en mai 2007 à Libreville (Gabon), et des ateliers analogues se tiendront dans les cinq autres sous-régions relevant du nouveau modèle d'ici à la fin de 2007. Ce type d'événements a des objectifs multiples: définir une collaboration optimale au sein de l'Équipe multidisciplinaire; mettre à jour l'action en fonction des priorités des pays; évaluer la façon dont on peut mettre les compétences techniques plus facilement à la disposition des pays; assurer des liens étroits avec les activités mondiales de la FAO (par exemple en ce qui concerne les cadres généraux et réglementaires, l'action concernant les ravageurs et maladies transfrontières, etc.); et fournir une plateforme de fond pour la participation de la FAO aux programmes "pour une seule ONU".

12. D'ici à la fin de l'exercice 2006-07, tous les Représentants de la FAO recevront une formation concernant la réponse de la FAO aux situations d'urgence, et les deux tiers d'entre eux environ auront bénéficié de mises au courant et participé au Centre commun de perfectionnement des cadres FAO/PAM/FIDA. De surcroît, le personnel administratif recruté sur le plan international et national des bureaux sous-régionaux et des Représentations de la FAO bénéficie actuellement d'une amélioration de ses compétences, en particulier en ce qui concerne l'administration générale, les achats, la gestion financière et l'établissement des rapports. Les

Représentants adjoints de la FAO (Programme) bénéficient d'une formation en matière de formulation, de suivi des projets, d'établissement des rapports et autres aspects du cycle des projets.

13. Grâce à l'amélioration de la délégation de pouvoirs et aux dispositions du PCT, les Représentants de la FAO prennent des responsabilités croissantes en matière de programmation à moyen terme. À l'heure actuelle, ils travaillent aux Cadres nationaux sur les priorités à moyen terme afin d'identifier, conjointement avec les autorités gouvernementales, l'Équipe de pays des Nations Unies, les donateurs et autres parties prenantes, les priorités spécifiques pour la collaboration avec la FAO. Les dispositions du PCT sont actuellement utilisées pour appuyer la formulation de cadres nationaux sur les priorités à moyen terme dans 13 pays. Ces cadres faciliteraient également la préparation de PNUAD tenant dûment compte des priorités nationales en matière de sécurité alimentaire, d'agriculture et de développement rural.

14. Un document d'information sur *l'Engagement de la FAO dans les réformes du système des Nations Unies*⁵ est en préparation pour être mis à la disposition du Conseil. Le Secrétariat de la FAO est étroitement associé aux initiatives interinstitutions relatives aux huit programmes actuels "Unis dans l'action" à l'échelle du pays. Une attention particulière est accordée au renforcement de l'appui aux Représentants de la FAO, de façon qu'ils puissent participer pleinement aux activités des Équipes de pays des Nations Unies grâce au renforcement des capacités et à la gestion des changements avec l'appui du Gouvernement espagnol, du Programme de partenariat FAO/Pays-Bas et du PCT.

15. Il y a également une autre initiative en cours à l'échelle des pays, qui concerne l'établissement de groupes thématiques conjoints avec le PAM et le FIDA sur la sécurité alimentaire à l'échelle des pays dans le cadre de "Unis dans l'action". Il y aura également une coopération active dans le contexte des Programmes nationaux pour la sécurité alimentaire, sur la base de l'approche du "double front" présentée dans le Programme de lutte contre la faim et l'Alliance internationale contre la faim. Cette initiative sera facilitée par les efforts déployés par le FIDA pour envoyer les Chargés de portefeuille de pays du Siège vers les pays dont ils sont responsables. Un accord en préparation doit permettre aux Chargés de portefeuille de pays du FIDA, avec le personnel national associé, d'être accueillis dans les bureaux de la FAO. Le personnel national du FIDA est déjà accueilli dans certains bureaux de pays de la FAO.

IV. CENTRE DES SERVICES COMMUNS

Contexte

16. Le Centre des services communs a été créé le 1^{er} janvier 2006, conformément à la Résolution 6/2005 de la Conférence sur les réformes de l'Organisation, initialement par la fusion des travaux administratifs effectués à OCD⁶ avec l'ancien Service d'appui à la gestion. Comme il était prévu dans les propositions présentées aux organes directeurs et qui ont été approuvés par eux⁷, le déploiement complet du Centre des services communs progresse et devrait être terminé pendant l'exercice 2008-09.

17. Pour réaliser des économies sur les coûts et tenir compte de la nécessité fondamentale de la fourniture en temps réel d'un appui de services de traitement et d'un Centre d'appel aux opérations de la FAO dans le monde, les opérations mondiales du Centre des services communs sont réparties en trois fuseaux horaires continentaux: a) Amérique latine et Caraïbes; b) Asie et Pacifique; et c) Afrique, Europe et Asie centrale, et Proche-Orient, qui font rapport à un centre de coordination à Rome chargé d'assurer la qualité du service dans le monde entier.

⁵ CL 132/INF/9.

⁶ Bureau de la coordination et de la décentralisation.

⁷ CL 131/18, paragraphes 74 à 107 et Add.1 paragraphes 2 à 55.

18. En ce qui concerne les deux premières zones, une partie des effectifs affectés aux Unités administratives de soutien qui s'acquittaient déjà de fonctions liées au Centre des services communs à Santiago et Bangkok, respectivement, sera utilisée pour créer les pôles correspondants du Centre des services communs, ce qui facilitera grandement leur mise en place. Le Centre principal de traitement du Centre des services communs, qui s'occupe de l'Afrique, de l'Europe et de l'Asie centrale, du Proche-Orient ainsi que du Siège de la FAO, est en cours de mise en place à Budapest, ce lieu étant celui qui correspond le mieux aux conditions préalables pour les opérations du Centre des services communs pour ces régions⁸. La configuration décentralisée permettra de dégager des économies régulières considérables de 8 millions de dollars EU par exercice budgétaire, par rapport à la configuration actuelle, qui seront intégralement réalisées après la mise en œuvre par étape, qui se déroulera entre 2007 et 2009. Elle comprend notamment la réduction de 72 postes au Siège (7 fonctionnaires du cadre organique et 65 des services généraux) et une augmentation nette de 57 postes ailleurs (6 fonctionnaires du cadre organique et 51 des services généraux), soit une réduction nette de 15 postes en tout⁹.

Rapport intérimaire

19. En ce qui concerne la création du principal pôle du Centre des services communs à Budapest, après la session de novembre 2006 du Conseil, l'Organisation est passée à une planification détaillée et à la phase de mise en œuvre en étroite collaboration avec les autorités hongroises. L'accord avec le pays hôte a été signé le 27 mars 2007. La mise en place du Centre des services communs comporte les aspects suivants:

- bureaux, infrastructures et travaux de génie civil, installations de technologies de l'information et des communications (TIC);
- mesures de recrutement;
- mise en œuvre des systèmes de gestion des ressources administratives à l'appui des opérations du Centre des services communs délocalisé;
- planification pour la réaffectation par étape des fonctionnaires du Centre des services communs en poste au Siège et du personnel des Unités administratives de soutien en poste à Accra et au Caire dont les fonctions subissent l'incidence de la nouvelle structure du Centre des services communs.

a) Bureaux, infrastructures, travaux de génie civil et installations de TIC

20. Les autorités hongroises ont fourni gratuitement des bureaux appropriés situés au centre de Budapest. Ces bureaux sont rénovés par les autorités hongroises et améliorés pour être tout à fait conformes aux normes minimales de sécurité opérationnelle. Le Gouvernement fournira aussi gratuitement un réseau local exclusif et un système de câblage, des serveurs, des dispositifs de réseau du pôle et des imprimantes, des photocopieuses, du matériel de vidéoconférence et 100 ordinateurs de bureau conformes aux spécifications de la FAO, des appareils téléphoniques, etc., ainsi que l'usage partagé du central téléphonique numérique. Les autorités hongroises fourniront également du mobilier de bureau neuf pour 90 à 100 fonctionnaires et pour les zones communes.

21. Il est prévu que les bureaux seront prêts à être occupés par le premier groupe de 44 fonctionnaires du Centre des services communs au début de novembre 2007, les opérations devant commencer en janvier 2008.

b) Mesures de recrutement

22. L'Organisation a préparé des descriptions de poste et elle a créé des postes pour tous les emplois du cadre organique et les emplois locaux des services généraux du pôle du Centre des services communs à Budapest. Des avis de vacance ont été publiés pour les 44 premiers postes

⁸ CL 131/18 Add.1, paragraphes 23 à 25.

⁹ CL 131/18 Add.1, paragraphes 45 et 46.

locaux des services généraux, pour l'ensemble des fonctions de services relatifs aux ressources humaines, de traitement des opérations de voyage, de comptabilité et d'aide aux utilisateurs, ainsi que d'appui administratif de bureau. Les avis de vacance de poste du cadre organique du Centre des services communs à Budapest ont été publiés en mai 2007 conformément aux procédures habituelles de publication externe des vacances de postes internationaux.

23. On est en train de préparer la formation du personnel récemment recruté au pôle du Centre des services communs à Budapest à partir de novembre 2007, ainsi que pour le personnel du Centre des services communs au Siège qui sera affecté au Centre de Budapest avec le statut de fonctionnaire en mission pour une période initiale de 4 à 6 mois en 2008 afin d'assurer la formation en cours d'emploi et l'appui pendant la période initiale d'opérations délocalisées du Centre. Pour faciliter ces activités, les autorités hongroises ont accepté de mettre à la disposition de l'Organisation, par l'intermédiaire d'un fonds fiduciaire, une contribution annuelle de 20 millions de forint (93 000 dollars EU¹⁰) pour une période de trois ans (2007 - 2009), soit un total de 60 millions de forint, pour financer la formation et la réinstallation.

c) Mise en œuvre des systèmes de gestion des ressources administratives à l'appui des opérations délocalisées du Centre des services communs

24. Pendant les trois dernières années, l'Organisation a mis en place un nouveau système de gestion des ressources humaines dans le cadre du système de gestion intégrée des ressources administratives¹¹. Le système a commencé à fonctionner le 19 mars 2007 et il est déployé progressivement afin de limiter les risques. La délocalisation de la fonction de services relatifs aux ressources humaines au personnel du Centre des services communs à Budapest et dans les autres pôles serait également facilitée par l'introduction d'un Système de gestion des documents électroniques et par la conversion des dossiers de personnel sur support papier en dossiers électroniques d'ici à la fin de l'année, financée par le dispositif pour les dépenses d'équipement du Programme ordinaire.

d) Redéploiement progressif

25. La mise en place complète du Centre des services communs comporte un certain nombre de coûts ponctuels, notamment de réaffectation et de cessation de service pour certains fonctionnaires dont les postes sont supprimés dans le cadre de la configuration approuvée. En ce qui concerne la suppression de 72 postes au Siège, comme il est indiqué plus haut, l'Organisation a adopté une approche progressive afin de faciliter une mise en œuvre sans heurt et d'atténuer les effets sur les fonctionnaires en poste au Siège et dans les Unités administratives de soutien du Bureau régional pour l'Afrique et du Bureau régional pour le Proche-Orient. Des plans détaillés ont été préparés, indiquant, au niveau de chaque fonctionnaire du Centre des services communs, la période prévue pour laquelle leur fonction sera maintenue et la date à laquelle la fonction doit être délocalisée.

¹⁰ Au taux de change de 215forint/1 dollar EU au 23 septembre 2006 - date de la signature de l'Aide-mémoire.

¹¹ FC 118/18.

ANNEXE 1

Restructuration du Siège prenant effet le 1er janvier 2007

Bureaux relevant de la Direction générale

26. Le Bureau du suivi du Sommet mondial de l'alimentation et des Alliances a été supprimé et ses fonctions ont été réparties entre la Direction générale (partenariats), le Bureau du Sous-Directeur général du Département des connaissances et de la communication, sous les auspices de l'Unité de l'Alliance internationale contre la faim, et la Division de la communication (dans le cadre des activités de liaison avec les Comités nationaux, la Journée mondiale de l'alimentation, le TeleFood). Le Bureau du Conseiller spécial du Directeur général a été remplacé par le Bureau de la coopération à l'échelle des Nations Unies et du suivi des OMD, et OCD a maintenant le titre de Bureau de la coordination et de la décentralisation.

Département de l'agriculture et de la protection des consommateurs

27. Le Département de l'agriculture s'appelle maintenant Département de l'agriculture et de la protection des consommateurs. Un petit Centre de gestion des crises a été mis en place au sein du Bureau du Sous-Directeur général du Département de l'agriculture et de la protection des consommateurs, afin de coordonner les réponses aux crises provoquées par des ravageurs et maladies transfrontières des animaux et des plantes ainsi qu'aux crises de sécurité sanitaire des aliments. Le Secrétariat de la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture a été rattaché au Département de la gestion des ressources naturelles et de l'environnement, qui a remplacé l'ancien Département du développement durable. La Division des terres et des eaux est maintenant rattachée au Département de la gestion des ressources naturelles et de l'environnement, les fonctions et les ressources relatives au sol et aux engrains étant rattachées à la Division de la production végétale et de la protection des plantes. La Division des systèmes de soutien à l'agriculture porte maintenant le titre de Division des infrastructures rurales et des agro-industries.

Département des forêts

28. Les anciennes Divisions du Département des forêts, à savoir la Division des politiques et de l'information forestières, la Division des ressources forestières et la Division de l'économie et des produits forestiers ont été réorganisées et remplacées par les trois nouvelles Divisions ci-après: Division de l'économie et des politiques forestières; Division de la gestion des forêts; et Division des produits et des industries forestiers.

Département des pêches et de l'aquaculture

29. Le nouveau titre du Département des pêches est le Département et de l'aquaculture et les anciennes Divisions du Département, à savoir la Division des politiques et de la planification de la pêche, la Division des ressources halieutiques et la Division des industries de la pêche ont été remplacées par les trois nouvelles Divisions ci-après: Division de l'économie et des politiques de la pêche et de l'aquaculture; Division de la gestion des pêches et de l'aquaculture; et Division des produits et de l'industrie de la pêche.

Département de la gestion des ressources naturelles et de l'environnement

30. Le Département du développement durable a été remplacé par le nouveau Département de la gestion des ressources naturelles et de l'environnement, qui est composé des trois nouvelles Divisions ci-après: Division des terres et des eaux, transférée en partie de l'ancien Département de

l'agriculture, Division de l'environnement, des changements climatiques et de la bioénergie et Division de la recherche et de la vulgarisation.

Département du développement économique et social

31. Le Département économique et social porte maintenant le titre de Département du développement économique et social. La Division de la parité, de l'équité et de l'emploi en milieu rural a été établie à partir de certaines des fonctions et ressources de l'ancienne Division du développement rural et de la Division de la parité et de la population. La Division de l'économie agricole et du développement s'appelle maintenant la Division de l'économie du développement agricole et l'Unité des études prospectives globales y est rattachée. La Division des produits et du commerce international s'appelle maintenant la Division du commerce international et des marchés.

Département de la coopération technique

32. La Division de l'assistance aux politiques (TCA) s'appelle maintenant la Division de l'assistance aux politiques et de la mobilisation des ressources.

Département des connaissances et de la communication

33. Le Département des affaires générales et de l'information a été remplacé par le Département des connaissances et de la communication, les fonctions relatives à l'Alliance internationale contre la faim étant attribuées au Bureau du Sous-Directeur général. Le Département comprend quatre Divisions ci-après: Division des technologies de l'information, qui s'appelait auparavant Division des systèmes et des techniques de l'information, transférée de l'ancien Département de l'administration et des finances; Division de l'échange des connaissances et du renforcement des capacités, anciennement Division de la bibliothèque et des systèmes documentaires; Division de la communication, anciennement Division de l'information, qui intègre les activités de liaison avec les Comités nationaux, la Journée mondiale de l'alimentation et le Telefood; et Division de la Conférence, du Conseil et du protocole.

Département des ressources humaines, financières et matérielles

34. Le Département de l'administration et des finances s'appelle maintenant Département des ressources humaines, financières et matérielles. La Division des systèmes et des techniques d'information a été rattachée au Département des connaissances et de la communication comme il est indiqué plus haut.

ANNEXE 2

Rapport final du Groupe de travail sur l'établissement du nouveau Bureau sous-régional de la FAO pour l'Amérique centrale

35. Lors de sa cent trente et unième session, tenue du 20 au 25 novembre 2006, le Conseil de la FAO a approuvé en principe l'établissement d'un nouveau Bureau sous-régional en Amérique centrale. Le Conseil a en outre indiqué que les modalités de mise en œuvre devraient être traitées par un groupe de travail devant être convoqué par le Secrétariat, et auquel participeraient les pays intéressés. Une fois l'accord conclu sur ces modalités, elles devraient être présentées au Conseil pour décision finale en 2007.

36. Pour donner suite à cette décision, le Secrétariat a mis en place un groupe de travail auquel participaient les six pays de la région représentés à Rome: Costa Rica, El Salvador, Guatemala, Honduras, Nicaragua et Panama. Pour faciliter ce processus, le GRULAC a nommé S.E. M. José Roberto Andino Salazar, Ambassadeur d'El Salvador, coordonnateur du groupe des États Membres.

37. Le groupe de travail a tenu plusieurs réunions, afin de s'acquitter de la tâche qui lui avait été confiée. Pendant la première réunion, le Secrétariat a présenté les critères de sélection, après quoi il y a eu des demandes d'éclaircissements et un débat.

38. Pendant les réunions suivantes, les débats ont été axés sur les candidatures des divers pays. Des lettres ont été reçues du Guatemala et d'El Salvador, indiquant qu'ils retiraient officiellement leur candidature, tandis que le Panama et le Costa Rica ont écrit pour confirmer leur intérêt. Le Panama et le Costa Rica ont été invités à présenter leurs propositions, après quoi il y a eu un débat. Un complément d'informations a ensuite été reçu du Costa Rica.

39. Le groupe de travail a examiné les résultats d'une analyse comparative de la situation générale et des offres des deux pays candidats.

40. Les offres généreuses des deux pays candidats, qui proposaient de mettre à disposition tous les moyens nécessaires à l'établissement du nouveau Bureau sous-régional pour l'Amérique centrale témoignent de l'engagement et de la grande importance qui est attachée aux activités de la FAO à l'échelle sous-régionale. Il ressort de l'analyse que les deux offres ont leurs avantages. Si de nombreux aspects des deux offres sont en effet comparables, un élément particulier – comme il est indiqué plus bas – est véritablement remarquable et fait la différence lorsque l'on examine l'emplacement du Bureau sous-régional.

41. Alors que la réforme des Nations Unies progresse rapidement, le concept de "l'Unité dans l'action" prend de plus en plus d'importance, et met l'accent sur la coopération et la coordination entre toutes les organisations du système des Nations Unies dans tous les domaines possibles, en particulier le partage des locaux et les services, dispositifs et processus communs qui jouent un rôle de premier plan dans le développement d'un programme commun. Il est à noter à cet égard que Panama accueille les Bureaux régionaux de l'UNICEF, du PNUE, du PAM et de l'OCHA; les Bureaux sous-régionaux du PNUD et du Bureau des Nations Unies sur le VIH/SIDA (ONU/SIDA) et le Département de la sûreté et de la sécurité des Nations Unies (UNDSS). Le Bureau sous-régional OMS/OPS pour les catastrophes et le Dispositif sous-régional du PNUD pour l'Amérique latine sont également installés à Panama. Toutes ces institutions sont rassemblées à la *Ciudad del Saber* (Cité des connaissances), qui accueille également un certain nombre d'autres institutions des Nations Unies.

42. À cet égard, il est également important de noter que le Groupe des Nations Unies pour le développement a décidé, sur la base d'un travail approfondi d'une équipe de travail interinstitutions, d'établir le pôle de travail interinstitutions des Nations Unies pour l'Amérique latine et les Caraïbes à la Cité des connaissances, à Panama. Cette décision, qui a été officialisée en décembre 2006 par communication de l'Administrateur du PNUD, en sa qualité de Président du Groupe des Nations Unies pour le développement, a des incidences importantes pour les organisations du système des Nations Unies dans le cadre de leur examen de leur présence et des créations d'instances en Amérique latine et dans les Caraïbes.

43. Après avoir procédé à un débat, le Groupe de travail est parvenu à un consensus pour classer comme suit les pays candidats:

1. Panama
2. Costa Rica

44. S.E. José Roberto Andino Salazar, Ambassadeur d'El Salvador, en sa qualité de coordonnateur, a clos les travaux du Groupe de travail et il a demandé au Secrétariat de faire le nécessaire pour mettre en œuvre les décisions prises.

45. Compte tenu de ce qui précède, le Secrétariat a envoyé une mission au Panama, qui a confirmé que le pays est en mesure de respecter tous les engagements d'ordre juridique, technique et relatif aux ressources nécessaires pour la mise au point d'un accord avec le pays hôte.